

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du trente et un janvier deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET ;

Etaient absents excusés : MM Hélène DOLMAIRE, Gérard VANHUSE, Dalila GHOUL, Pascale HOUZE,

Etaient absent : MM Assim ABDERRAHIM, Jacky PETIT.

Avaient donné pouvoir : MM Hélène DOLMAIRE à Marc HERNOUT, Gérard VANHUSE à Éric ROUSSEL, Dalila GHOUL à Colette FINET, Pascale HOUZE à Béatrice REIMUND.

Présents : 23 Représentés : 04 Votants : 27

:

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

- 4) Débat d'orientations budgétaires
- 5) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget
- 6) Remboursement de frais
- 7) Contrats de maintenance avec JVS MAIRISTEM
- 8) T.A.P : contrats de prestation de service avec les associations
- 9) Devis et convention planète sciences dans le cadre des T.A.P.
- 10) Contrat avec l'UFOLEP dans le cadre des T.A.P.
- 11) Thé dansant du 07 février 2017
- 12) Thé dansant du 16 mai 2017
- 13) Dotation au CJEVL
- 14) Demande de subvention : PACTE pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs
- 15) Demande de subvention : DETR pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs
- 16) Demande de subvention : FSIL pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs
- 17) Demande de subvention : DETR : travaux d'accessibilité du bâtiment public de la mairie et ses abords première phase
- 18) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (-PLUi)

- 19) Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S)
- 20) Vœu du conseil municipal pour qu'Amiens soit capitale de la jeunesse en 2020
- 21) Droit d'initiative.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit des subventions du Conseil Départemental pour la maison des seniors (une note de synthèse a été rédigée).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

1) Compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie LEFEUVRE est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du maire :

- La première concerne un point que j'ai dû traiter entre deux conseils municipaux. Au titre du fond de péréquation, un prélèvement de 932€ a été effectué par la direction des finances publiques. Ce prélèvement n'étant pas prévu il a fallu prélever de l'article 022 vers l'article 73925 chapitre 014 cette somme.

- Autour de nous, il y a une exposition, sur un thème que nous ne souhaitons pas revoir, c'est la déportation. Je vous invite à la regarder. Et vous informe que le mercredi 08 février, Monsieur Jacques Bochet, dernier déporté, viendra témoigner de son histoire.

- Le point PIJ, a organisé un forum des métiers de l'artisanat qui a beaucoup intéressé les jeunes : Environ 90 collégiens le matin, et une vingtaine de jeunes l'après-midi venus individuellement.

Quelques dates :

- Inauguration de la totalité de la Cité du Château le 31 mars à 16 heures
- Le salon de la petite enfance les 24 et 25 mars 2017 : Il débutera le vendredi à la salle Louis Aragon de Camon autour d'une conférence, et se poursuivra le samedi 25 à la salle Daniel Fery de Longueau ;
- La semaine picarde se tiendra du 29 mars au 05 avril 2017, avec un marché picard le mercredi matin.
- L'inauguration du rond-point avec le loco tracteur aura lieu le 29 avril. Reste à fixer l'heure.

Enfin, le prochain conseil aura lieu soit le 27 mars soit le 03 avril, en fonction de la date de vote du budget fixée par le Préfet.

4) Débat d'orientation budgétaire :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017 tel qu'il est instauré par la loi 92-125 du 06 février 1992.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Régis RICHARD : Vous connaissez notre interrogation sur certains postes, j'ajouterai simplement que pour moi, ceci n'est pas un débat d'orientation budgétaire, Vous ne fournissez aucun élément permettant d'apprécier la situation financière de la commune actuellement, après le rapport de la chambre régionale de comptes, Nous sommes en droit d'exiger la liste des chiffres, des économies réalisées, la liste du personnel avec le montant des charges en %, à ce jour, et l'évolution, savoir ce que coûte le personnel à ce

jour parce que je suppose qu'il y a eu des augmentations, des malades, nous n'avons rien de tout cela à ce jour.

Nous souhaiterions nous exprimer au sein de la commission des finances, pour modifier ce DOB, que les élus en soient avertis, et qu'ensuite il y ait un débat avant le vote du budget.

Concernant le CCAS, est ce que le conseil d'administration a été réuni et est d'accord sur la baisse de la dotation ?

Colette FINET : Il y a un conseil d'administration prévu nous en discuterons bien sûr, ce n'est pas définitif. Mais nous le prévoyons.

Régis RICHARD : Sur la régie de transport également, je suppose que le conseil d'administration sera réuni bien avant le vote du budget.

Sur la salle Daniel Fery comme vous l'aviez dit, elle va être rénovée au niveau des cuisines, j'allais vous poser la question, nous ne sommes pas du tout aux normes et vous avez raison.

Sur les voiries : On peut constater que les marquages au sol ont disparu, les rues sont dégradées etc..., l'achat de la balayeuse va-t-il dans le bon sens ? Peut-être que Monsieur Lefevre peut nous en dire plus ?

Serge LEFEUVRE : C'est de l'investissement, les rues et travaux à faire en urgence, seront examinés en commission après le budget.

Monsieur Éric Roussel peut témoigner que cela se passe toujours de cette façon.

Régis RICHARD :

Concernant le choix de détruire le théâtre, un lieu culturel, au profit de salle de mariage, et de bureaux, cela va bien à l'encontre des orientations de la gauche, c'est à dire du parti communiste et socialiste. Sous le mandat de Gilles Demailly, et de la vice-présidente chargée de la culture vous aviez la possibilité de défendre ce lieu culturel que tant d'habitants espéraient voir réouvrir. Cette salle d'environ 700 places aurait permis à notre jeunesse, à nos aînés, à nos associations, de se réunir dans un lieu de création.

Pourquoi ce renoncement à la culture dans notre ville ?

Je ne suis pas pour le patrimoine, je vois plutôt l'aspect culturel. Mais je pense que les communes de la métropole proches méritaient un théâtre sur la commune de Longueau. Pour moi, la démolition n'est pas de l'investissement.

Effectivement, pour entre 8 et 10 mariages dans l'année, restructurer la mairie et faire des bureaux pour les élus ou les administratifs, nous aurions pu réserver un espace pour faire une mairie décentralisée.

Colette FINET : La culture m'importe beaucoup. Dans le précédent mandat, je me suis battue avec Monsieur Hébert, Adjoint à la culture, pour que la salle de la renaissance soit rénovée, mais Amiens métropole n'a jamais souhaité cette rénovation, pour des raisons financières ils s'étaient engagé à nous aider pour cela. J'ajoute qu'à cette époque elle n'était pas dans l'état où elle est maintenant, totalement inutilisable.

Notre idée pour l'avenir c'est de faire une salle polyvalente, où il y aurait à la fois une salle culturelle, et une salle des fêtes.

Par ailleurs, nous avons des obligations d'accessibilité, or pour la mairie, il y a deux problèmes, l'accessibilité, des bureaux qui ne sont pas conformes, et la salle d'honneur qui pose problème, puisqu'elle sert de salle de mariage et de salle de conseil municipal.

Régis RICHARD : Est-ce que cet argent, plus les diverses subventions et financements auxquels nous pourrions prétendre, ne peut pas servir pour rénover le théâtre ? Nous aurions gardé un lieu culturel.

Colette FINET : En attendant une future salle polyvalente, nous n'avons pas d'autre solution à l'heure actuelle.

Régis RICHARD : Sachez que nous allons nous battre pour que le théâtre survive.

Colette FINET : C'est ce que nous avons fait au début il y a environ sept ans.

Serge LEFEUVRE : Mais il faut trouver les trois millions et demi pour la rénovation ! Où les trouve-t-on ? Monsieur RICHARD dites-moi comment trouver cette somme.

Colette FINET : Ce n'est pas qu'une simple démolition, c'est pour reconstruire et améliorer la vie des administrés. Il aurait fallu faire les travaux en son temps

Marc HERNOUT : La culture n'a pas été abandonnée à Longueau, la preuve en est que des expositions, des forums, la semaine picarde..... sont organisés.

Colette FINET : La commission de finances n'est pas obligatoire, mais je pense que cette année nous pouvons envisager de tenir une commission de finances, ce qui permettra de préparer un certain nombre d'élus au budget.

5) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget :

Madame le Maire est autorisée à faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	OBJET	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	Radiateurs maison de l'enfance.	6 142€

Ces crédits votés, seront repris au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : Nous avons isolé la maison de l'enfance, et devons procéder au changement des radiateurs. Le budget n'étant pas voté, je dois demander votre accord. J'ajoute que les néons des grandes salles ont été remplacés par des lampes leds, ce qui va réduire considérablement la consommation.

6) Remboursement de frais :

Le Conseil Municipal après délibération DECIDE le remboursement de la somme de 470.00€ à l'école maternelle Louis Prot, pour l'achat de meubles.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 60632.

Adopté à l'unanimité.

7) Contrats de maintenance avec JVS MAIRISTEM :

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter le contrat de maintenance des logiciels, présenté par la société J.V.S pour un montant annuel de 2 856.28€ H.T.

Les contrats de maintenance des logiciels, présentés par la société J.V.S d'un montant annuel de 786.84€ H.T et 55.98€ H.T sont également acceptés.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à intervenir à tous les documents.

Adopté à l'unanimité.

8) TAP contrats de prestation de service avec les associations :

Le Conseil municipal, après délibération, décide qu'un contrat pour prestation de service sera établi avec chaque association participant aux temps d'aménagements périscolaires pour la période 03 janvier au 07 avril 2017.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer les contrats de prestation de service avec chaque association.

Adopté à l'unanimité

9) Devis et convention planète sciences dans le cadre des T.A.P. :

Le devis et la convention présentés par l'association PLANETE SCIENCES, 56 rue du Vivier Amiens, pour un montant de 1 736.50€ sont acceptés.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer le devis et la convention transmis par l'association PLANETE SCIENCES 56 rue du Vivier à AMIENS ;

Adopté à l'unanimité

10) Contrat avec l'UFOLEP dans le cadre des T.A.P. :

Le contrat n°06.2017 présenté par l'UFOLEP, 8/10 rue Jean XXIII à Amiens, pour un montant de 882.00€ est accepté pour la période du 06 janvier au 23 juin 2017.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer le contrat transmis par l'UFOLEP.

Adopté à l'unanimité.

11) Thé dansant le 07 Février 2017 :

Monsieur GUIMARD Arnaud, accordéoniste, 16 rue d'Auxi à ONEUX, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 07 février 2017 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 300 euros.

Madame le Maire, à défaut Madame LAPA, adjointe chargée des personnes âgées, est autorisée à signer le contrat d'engagement.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6232 du budget.

Adopté à l'unanimité.

12) Thé dansant du 16 mai 2017 :

Monsieur THUILLIER Patrick, accordéoniste, 22 rue Principale, 62770 Saint George, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 16 mai 2017 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 230 euros.

Madame le Maire, à défaut Madame LAPA, adjointe chargée des personnes âgées, est autorisée à signer le contrat d'engagement.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6232 du budget.

Adopté à l'unanimité.

13) Dotation au Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau

Une dotation de fonctionnement au titre de l'année 2017 calculée à raison d'un euro par habitant soit 5581€ (dernier recensement INSEE) est attribuée au comité de jumelage européen représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, son président.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Régis RICHARD : Comme traditionnellement, nous allons nous abstenir de voter. Nous sommes favorables pour l'attribution d'une subvention, mais pas sur 1 euro par habitant.

Nathalie MARCHAND : J'ai eu la confirmation aujourd'hui du conseil départemental, il n'y aura plus jamais de financement pour le comité de jumelage. C'est annulé définitivement. Il nous renvoie sur la Métropole.

Chantal BOULET : Je suis étonnée du nombre d'habitants, basé sur le recensement de l'INSEE 2013. L'année prochaine, le montant de la subvention sera plus élevé puisqu'il y a plus d'habitants.

Adopté par 20 voix pour et 07 abstentions

14) Demande de subvention : PACTE pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable au projet de restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et de ses abords directs.

L'aide financière du Conseil Départemental au titre de la PACTE, à hauteur de 25% du montant H.T des travaux plafonné à 800 000€, est sollicitée.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à par 20 voix pour et 07 contre.

15) Demande de subvention DETR pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs :

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et de ses abords directs.

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 30% du montant H.T des travaux plafonné à 800 000€, est sollicitée.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté par 20 voix pour et 07 contre

16) Demande de subvention FSIL pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs :

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable au projet de restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et de ses abords directs.

L'aide financière de l'Etat au titre du FSIL, à hauteur de 30% du montant H.T des travaux plafonné à 800 000€, est sollicitée.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté par 20 voix pour et 07 contre

Régis RICHARD : Vous demandez des subventions pour un dossier qui n'a pas encore été voté. Nous sommes contre l'orientation des subventions.

Colette FINET : Compte tenu des délais très courts pour déposer les dossiers, il n'a pas été possible de faire autrement. Cela étant, si la commune n'obtient pas les subventions, et que les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, le projet ne se fera pas.

17) Demande de subvention DETR travaux d'accessibilité du bâtiment public de la mairie et ses abords directs :

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable au projet de travaux de mise en accessibilité de la mairie dans le cadre des travaux de restructuration/ reconstruction de la mairie et de ses abords directs.

L'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 35% du montant H.T des travaux plafonné à 1 10 000€, est sollicitée.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

18) Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE

De se prononcer CONTRE le transfert de la compétence « Elaboration de documents d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité.

19) Bus à haut niveau de service (BHNS)

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique présenté par Amiens Métropole, qui porte sur l'intérêt général du projet de création des quatre lignes de bus à haut niveau de service (B.H.N.S) et des parkings relais de la Licorne et de l'IUT sur le territoire d'Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité

20) Vœu du conseil municipal pour qu'Amiens soit capitale de la jeunesse en 2020 :

Le Conseil Municipal de Longueau, réuni le 06 février 2017, a voté à l'unanimité le vœu suivant :

La ville d'Amiens est à nouveau candidate au titre de la Capitale Européenne de la Jeunesse pour 2020.

Comme vous le savez sans doute, l'année 2019 a été marquée par la candidature d'Amiens au titre de « Capitale Européenne de la Jeunesse » laquelle fut sélectionnée parmi 13 villes européennes afin de concourir pour la phase finale. Toutefois, lors de l'ultime étape en novembre 2016, c'est une ville de Serbie qui s'est vue décernée le titre.

Néanmoins, le retour du jury a été particulièrement positif, incitant Amiens à continuer dans cette voie. Une réelle dynamique a pu être relevée sur l'ensemble du territoire sur ce thème.

Dans un esprit de solidarité entre nos villes de la métropole et pour contribuer à donner à Amiens un rôle important dans la nouvelle région des Hauts de France, je propose à notre conseil municipal de voter ce vœu qui concrétisera notre soutien à la candidature d'Amiens Capitale européenne de la Jeunesse 2020.

Droit d'initiative

21) Subventions du Conseil Départemental au profit de la maison des Seniors :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention relative à l'attribution des aides financières, entre la commune et le conseil Départemental de la Somme.

Adopté à l'unanimité.

21A) Motion de Soutien aux salariés de Whirpool :

L'hémorragie continue !

Le conseil municipal de Longueau réuni ce soir, fait part de son soutien aux salariés de WHIRLPOOL, à leurs familles, aux syndicats, suite à l'annonce de la fermeture de l'usine d'Amiens et le transfert de la production en Pologne au 1^{er} juin 2018.

Cette usine, vieille de 70 ans, a compté plus de 1300 salariés. Aujourd'hui, il ne reste que 290 salariés permanents, 250 intérimaires et 56 employés du sous-traitant PRIMA, soit environ 600 familles impactées par cette annonce désastreuse en termes d'emplois.

Que s'est-il passé ? Qu'ont bien pu faire les salariés pour mériter un tel sort ?

Depuis 2014, date du rachat d'INDESIT par WHIRLPOOL, l'avenir du site picard était déjà en suspens. WHIRLPOOL, groupe américain, premier mondial dans ce secteur a réalisé en 2015, 21 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Aux dires des dirigeants, l'usine d'Amiens n'est plus rentable, malgré des investissements d'un montant de 35 millions sur 05 ans ; la direction préfère délocaliser en Pologne, dans le cadre « d'une réorganisation industrielle. ».

En fait, les sorciers du capitalisme, jouent avec nos emplois, comme on joue aux dés ! Les salariés sont les variables d'ajustement d'un système qui veut tirer le maximum de profit à nos dépens... La fusion avec INDESIT est compliquée ? Ce n'est pas grave, on ferme Amiens, les actionnaires sont rassurés !

« Compétitivité, rentabilité, économies, individualités, concurrence etc... » Ce langage dénué de toute « humanité » est l'apanage des firmes américaines, biens connues déjà dans la région, suite aux fermetures de CONTINENTAL, GOODYEAR....

Ces groupes multinationaux sont les pires représentants du Capitalisme, mais comme pour les GOODYEAR et les CONTINENTAL, les salariés se battent pour leur outil de production et leur savoir-faire. Le CAC 40 ne s'est jamais aussi bien porté que ces dernières années, des dizaines de milliards engrangés par les actionnaires français. Au lendemain de l'élection de Trump, la bourse américaine était euphorique, suite à l'élection d'un milliardaire à la tête de la première puissance mondiale.

Le Libéralisme n'est pas une fatalité, ce n'est pas ça la modernité, « l'uberisation » de notre société ce n'est pas l'avenir ! Le Peuple doit reprendre le contrôle sur la Finance, pour que cessent les fermetures d'usines, et qu'enfin on puisse dire : L'HUMAIN D'ABORD !

La séance est levée à 23 heures.

La secrétaire de séance,
Sophie LEFEUVRE